

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX/EXEC 00/47/11
Mai 2000

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Quarante-septième session, Siège de l'OMS, Genève, 28-30 juin 2000

**PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION
DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

1. Conformément à l'Article V.1 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, l'ordre du jour provisoire de chaque session de la Commission est établi par le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS après avoir consulté le Président de la Commission ou du Comité exécutif. Le Secrétariat a l'habitude d'établir un projet d'ordre du jour provisoire pour examen par le Comité exécutif à sa session ordinaire de l'année précédant celle où se réunit la Commission. Un avant projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius est joint en Annexe 1 au présent document et est soumis au Comité exécutif pour **examen**.
2. Le Secrétariat propose de conserver un programme de travail de six jours pour la vingt-quatrième session de la Commission. Plusieurs points permanents sont soumis à l'examen de la Commission, dont la plupart sont exigés par le Règlement intérieur. En outre, certains points qui figurent à l'ordre du jour provisoire de la Commission découlent directement des débats de la Commission à sa dernière session. L'essentiel du travail de la Commission, à savoir l'adoption définitive de normes et de textes apparentés, figure en bonne place dans la liste des questions à examiner.
3. Outre les points permanents et les questions essentielles, la Commission examine en général un ou plusieurs documents thématiques pertinents. Le Secrétariat propose d'inclure les deux documents thématiques ci-après: *Examen de questions découlant des Conférences et des Organes directeurs de la FAO et de l'OMS* et *Politiques de la Commission du Codex Alimentarius en matière d'analyse des risques*, pour examen à la vingt-quatrième session. Une liste des documents thématiques examinés par la Commission depuis sa dix-neuvième session (1991) est jointe en Annexe 2 pour information.
4. Bien qu'il n'y soit pas tenu par le Règlement intérieur, le Secrétariat propose également de réintroduire un point sur le calendrier des réunions du Codex pour le prochain exercice biennal. Cette proposition permettrait aux États Membres de planifier leur participation à ces réunions.
5. L'ordre du jour provisoire définitif sera établi par les Directeurs généraux sur la base des recommandations du Comité exécutif et en consultation avec le Président.

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

AVANT-PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION DE
LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-quatrième session, 2-7 juillet 2001

Centre international de Conférence, Genève (Suisse)

La session débutera le lundi 2 juillet 2001 à 9 h 30

Point	Sujet	Document
1.	Adoption de l'ordre du jour	ALINORM 01/1
2.	Élection du Bureau de la Commission et nomination des Coordonnateurs régionaux	ALINORM 01/2
3.	Rapport du Président sur les quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité exécutif	ALINORM 01/3 ALINORM 01/4
4.	Rapport sur la situation financière du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires en 2000/01 et pour 2002/03	ALINORM 01/5
5.	Rapport du Secrétariat sur les relations entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations non gouvernementales internationales	ALINORM 01/8
6.	Examen de questions découlant des Conférences et des Organes directeurs de la FAO et de l'OMS	ALINORM 01/7
7.	Examen du projet de Plan à moyen terme 2003-2007	ALINORM 01/6
8.	Politiques de la Commission du Codex Alimentarius en matière d'analyse des risques	ALINORM 01/9
9.	Examen des amendements qu'il est proposé d'apporter au Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius	ALINORM 01/10
10.	Examen de normes Codex et de textes apparentés	ALINORM 01/21
	a) Projet de normes et de textes apparentés à l'étape 8 ou l'équivalent	Partie I
	b) Avant-projet de normes et de textes apparentés à l'étape 5	Partie II
	c) Proposition concernant l'élaboration de nouvelles normes et/ou de nouveaux textes apparentés	Partie III
11.	Questions découlant des rapports des comités de Codex	ALINORM 01/21 Partie IV
12.	Comités du Codex et Groupes spéciaux	ALINORM 01/16
	a) Désignation des gouvernements hôtes	Partie I
	b) Projet de calendrier pour les sessions du Codex 2002-2003	Partie II
13.	Autres questions	
14.	Adoption du rapport	

NOTES RELATIVES À L'AVANT-PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour:** Conformément à l'Article V.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.
2. **Election du Bureau de la Commission et nomination des Coordonnateurs régionaux:** Conformément aux Articles II et III du Règlement intérieur de la Commission, la Commission élit un Président et trois vice-présidents choisis parmi les délégués présents. Elle nomme également les coordonnateurs régionaux (ALINORM 1/2, voir aussi ci-après le calendrier provisoire pour l'élection des membres du Bureau).
3. **Rapport du Président sur les quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité exécutif:** Ces rapports sont fournis conformément à l'Article III.5 du Règlement intérieur de la Commission (ALINORM 01/3 et ALINORM 01/4).
4. **Rapport sur la situation financière du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires en 2000/01 et pour 2002/03:** Il s'agit d'un point permanent de l'ordre du jour de la Commission, conformément à l'Article XI du Règlement intérieur de la Commission (ALINORM 01/5).
5. **Rapport du Secrétariat sur les relations entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations non gouvernementales internationales:** Conformément aux *Principes relatifs à la participation d'organisations non gouvernementales internationales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius*, le Secrétariat soumet un rapport à ce sujet à la Commission pour examen (ALINORM 01/8).
6. **Examen de questions découlant des Conférences et des Organes directeurs de la FAO et de l'OMS:** Ce document appelle l'attention de la Commission sur des questions découlant de la Conférence de la FAO sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000 (Melbourne, octobre 1999), de la trentième session de la Conférence de la FAO (Rome, novembre 1999) et de la cinquante-troisième Assemblée mondiale de la santé (mai 2000). Le document sera complété par des informations sur les conclusions des sessions du Conseil de la FAO et du Conseil exécutif ainsi que de l'Assemblée mondiale de la santé qui se seront tenues d'ici la session de la Commission (ALINORM 01/7).
7. **Examen du projet de Plan à moyen terme 2003-2007:** Ce point fait partie de la planification continue du programme de travail de la Commission et son examen reposera sur un projet établi par le Comité exécutif (ALINORM 01/6).
8. **Politiques de la Commission du Codex Alimentarius en matière d'analyse des risques:** Ce point complètera les travaux entamés par la Commission à sa vingtième session (1993) en fournissant un aperçu complet des politiques en matière d'analyse des risques. Un projet établi par le Secrétariat sur la base des travaux des divers Comités du Codex sera soumis pour examen (ALINORM 01/9).
9. **Examen des amendements qu'il est proposé d'apporter au Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius:** La Commission sera invitée à examiner les amendements que le Comité sur les principes généraux propose d'apporter au Règlement intérieur et d'autres questions (ALINORM 01/10).
10. **Examen de normes et textes apparentés du Codex:** La Commission sera invitée à adopter les projets de normes et de textes apparentés soumis par les Comités du Codex aux étapes 8 et 5/8 de la Procédure normale et à l'étape 5 de la Procédure accélérée. La Commission sera également invitée à adopter des avant-projets de normes à l'étape 5 de la Procédure normale et à approuver de nouvelles activités soumises à l'étape 1 (ALINORM 01/21; Parties I, II et III).

11. **Questions découlant des rapports des Comités du Codex:** Les questions soulevées par les Comités du Codex qui n'auront pas été traitées au titre des points susmentionnés seront examinées. Une section particulière mettra en lumière les activités des Comités régionaux de coordination (ALINORM 01/21, Partie IV).
12. **Comités du Codex et Groupes intergouvernementaux spéciaux:**
 - a) **Désignation des gouvernements hôtes:** Conformément à l'Article IX.10 du Règlement intérieur de la Commission et à la pratique établie, la Commission désigne le pays membre chargé de nommer le Président de chaque Comité du Codex ou Groupe intergouvernemental spécial (ALINORM 01/16, Partie I).
 - b) **Projet de calendrier des sessions du Codex 2002-2003:** Les sessions des Comités du Codex et des Groupes **intergouvernementaux** spéciaux sont convoquées par les Directeurs généraux en consultation avec le Président de l'organe subsidiaire intéressé, conformément à l'Article IX.6 et 7 du Règlement intérieur de la Commission. La Commission est invitée à approuver les propositions des Directeurs généraux.
13. **Autres questions:** Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur de la Commission, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions déterminées présentant un caractère d'urgence.
14. **Adoption du rapport:** Conformément à l'Article VIII.1 du Règlement intérieur de la Commission et à la pratique établie, la Commission sera invitée à adopter le rapport de sa vingt-quatrième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.

**CALENDRIER PROVISOIRE DE LA VINGT-QUATRIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Date	Point de l'ordre du jour	
2 juillet	Lundi	1-6
3 juillet	Mardi	7-8
4 juillet	Mercredi	9-10a
5 juillet	Jeudi	10b-11
6 juillet	vendredi (matin seulement)	12-13
7 juillet	Samedi	Adoption du rapport

CALENDRIER PROVISOIRE POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU¹

Ouverture des présentations de candidatures	Clôture des présentations de candidatures	Scrutin secret (si nécessaire)
Président		
Lundi 12 h 30	Mardi 12 h 30 (déjeuner)	Mardi 17 h 30
Vice-Présidents		
Mercredi 9 heures	Mercredi 17 h 30	Jeudi 12 30 (déjeuner)

¹ Voir ALINORM 01/2.

**DOCUMENTS THEMATIQUES EXAMINES
PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
1991-1999**

Session/année	Titre	Cote du document
19°/1991	Questions découlant du rapport de la Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les produits chimiques présents dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires	ALINORM 91/10
	Incidences des biotechnologies sur les normes alimentaires et les codes d'usages internationaux	ALINORM 91/11
	Examen d'aliments dérivés de l'agriculture biologique	ALINORM 91/37
20°/1993	Participation des consommateurs à la prise de décisions en matière de normes alimentaires et au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires	ALINORM 93/10
	Procédures d'évaluation des risques utilisées par la Commission du Codex Alimentarius et par ses organes subsidiaires et consultatifs	ALINORM 93/37
21°/1995	Suite donnée aux négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay	ALINORM 95/7 Parties I et II
22°/1997	Participation d'organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius	ALINORM 97/8
	Application des principes de l'analyse des risques par le Codex	ALINORM 97/9
	Questions relatives à l'application des accords de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et sur les obstacles techniques au commerce	ALINORM 97/7
23°/1999	Participation des consommateurs aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius	ALINORM 99/8
	Principes sur lesquels repose l'analyse des risques	ALINORM 99/9